



Institut Français de la Mer

LA REVUE MARITIME

La Revue Maritime créée en 1861, revue trimestrielle publiée par l'Institut Français de la Mer, met à la disposition de l'ensemble de la communauté francophone des textes maritimes en langue française.

L'Institut Français de la Mer présente ci-dessous un résumé du **Programme de travail 2005 de l'Agence européenne de sécurité maritime**. Ce document sert à mieux faire connaître à la communauté française les objectifs visés par l'agence et les moyens dont elle dispose.

L'Institut Français de la Mer ne peut qu'apporter son soutien aux efforts déployés par cette récente et indispensable institution communautaire dont il a été un des plus ardents promoteurs. L'amélioration de la sécurité de la navigation notamment dans les voies maritimes européennes reste une ardente obligation dont l'AESM est le fer de lance.

Le président de l'IFM Francis Vallat, représentant de la France à l'AESM, en exerce la présidence du conseil d'administration depuis le 1^{er} janvier 2005.

Sur le site web de l'AESM : [http:// www.emsa.eu.int](http://www.emsa.eu.int) il est possible de télécharger le *Work programme 2005* dans son intégralité en langue anglaise.

Programme de travail de l'Agence européenne de sécurité maritime 2005

Les grands axes de ce programme de travail sont les suivants :

- soutien à la promulgation et à la mise en œuvre de règles communes,
- organisation de séminaires ou colloques (de formation et d'harmonisation) au profit des pays membres de l'Union européenne (UE),
- proposition à la Commission de nouvelles dispositions, comme par exemple pour l'organisation du contrôle par l'État du port,
- contribution à l'amélioration et à la coordination des pratiques d'enquête et d'information après accident,
- poursuite et approfondissement de l'évaluation des sociétés de classification, établissement de normes de contrôle, de sécurité, d'équipement, de protection de l'environnement, etc.,
- définition d'une nouvelle stratégie et mise en œuvre dès 2005 de nouveaux moyens pour répondre aux pollutions pétrolières en mer,

Et naturellement préparation de l'installation de l'Agence à Lisbonne.

L'Agence continuera de monter en puissance : partie de 8 membres à temps partiel en 2003, elle comptait 55 permanents à fin 2004. Elle devrait atteindre au moins 95 agents à fin 2005 et environ 120 dès le courant 2006. De même son budget passe de 12,6 millions d'euros en 2004 à plus de 35 en 2005 (11,3 pour le personnel, 2,1 pour l'infrastructure et le matériel, 21,8 pour les actions), budget qui devrait être encore en forte augmentation en 2006 et les années suivantes, du fait en particulier de la poursuite de l'acquisition de moyens de lutte anti-pollution.

Son programme opérationnel pour 2005 a été établi conformément aux missions prévues par le règlement 1406/2002/EC (et ses mises à jour) instituant l'AESM. Pouvant évoluer en fonction des besoins qui surviendraient en cours d'année, il a retenu principalement les tâches suivantes.

Pour l'organisation et l'activité générale

- 1) Assistance scientifique et technique à la Commission d'une part par des visites aux États membres et à leurs administrations maritimes afin de contrôler - ou d'aider à - la mise en application des réglementations ; d'autre part, en lui proposant un nouvel ensemble de règlements concernant la sécurité maritime : amélioration des critères de contrôle par l'État du port, structure législative d'enquête... ; enfin en participant aux travaux de l'OMI et des organisations régionales maritimes.
- 2) Assistance technique et information au profit des nouveaux Etats membres de l'Union européenne et aux pays candidats (rencontres, groupes de travail d'experts, exercices...).
- 3) Développement et enrichissement mutuel des bases de données de sécurité maritime et de prévention des pollutions pour mieux identifier les navires potentiellement dangereux pénétrant dans les eaux communautaires et mettre en évidence les zones où des améliorations sont à prévoir pour réduire les risques. Ainsi, l'Agence s'est vu en septembre 2004 confier la responsabilité opérationnelle de la base de données des RO-RO, créée en application de la directive 99/35/EC et, en octobre 2004, celle du développement du système SAFESEANET (cf point 9 ci-après), jusqu'alors confiée à la Commission.
- 4) Lancement du processus de réalisation d'un réseau européen d'information sur les accidents maritimes, lequel devra être opérationnel dans le courant du 1^{er} semestre 2006 ; l'agence souhaite être le plus rapidement possible en mesure de diffuser des statistiques et des informations d'intérêt commun concernant les procédures d'enquête.

Dans le domaine de la sécurité maritime

- 5) Conformément à la directive 94/57/EC, audit à un rythme biannuel, des sociétés de classification ou des organismes similaires agréés dans l'Union européenne. Depuis le dernier trimestre 2004, l'équipe correspondante de l'AESM est parée, et les enseignements méthodologiques des premiers audits ont déjà été tirés.
- 6) Poursuite de la mise à jour de la liste des navires interdits dans les eaux communautaires à la suite des contrôles par l'État du port, conformément à la directive 95/21/EC. Diffusion sur le site web de l'Agence. Analyse permanente, au profit des politiques, des statistiques issues de ces contrôles, ce qui nécessitera la mise en place d'un bureau ad hoc.
- 7) Poursuite des réflexions concernant des normes uniformes pour la sécurité des navires, conformément à diverses directives concernant les navires à passagers, les ferries, les navires à grande vitesse, les bâtiments de pêche, le chargement et le déchargement, les double-coques etc.
- 8) Soutien de l'activité du groupe « MarED » par la fourniture du secrétariat et l'entretien de la base de données des équipements marine certifiés (OMI, SOLAS, MARPOL...) ; conseil à la commission par un groupe d'experts ad hoc.
- 9) Prise en charge du système SAFESEANET d'identification et du suivi du trafic maritime. Fin 2005, les 20 pays maritimes de l'Union européenne plus la Norvège et l'Islande devraient avoir achevé les tests du système. L'Agence organisera des rencontres régulières pour la

poursuite des développements du système en coopération étroite avec les administrations maritimes des États membres, l'OMI...idem pour le système Galileo de navigation par satellites.

10) À la demande de la Commission, l'Agence poursuivra son action de conseil envers celle-ci au sujet des suites légales (détermination des responsabilités, dédommagements..) des accidents causés dans certaines zones par les navires ,notamment les « zones refuges » et celles concernant les navires à passagers (réf. convention d'Athènes 2002).

Dans le domaine de la prévention et de la lutte contre les pollutions

11) Achèvement avant juillet 2005 de l'inventaire des capacités d'accueil des ports européens ; programmation en conséquence de visites de l'Agence à ces ports et à leurs administrations ; remise d'un rapport à la Commission en vue d'un compte-rendu au Parlement et au Conseil avant la fin 2005.

12) Vérification de l'application de la règle 782/2003/EC relative aux peintures anti-fouling, ratification de la convention correspondante adoptée par l'OMI, soutien à sa mise en vigueur effective avant 2007, interdiction avant 2008 dans les eaux communautaires des navires non Union européenne continuant à utiliser le TBT (tributyltin), etc.

13) Outre l'assistance technique et scientifique à la Commission et aux États membres, conformément à la règle 724/2004/EC adoptée en 2004 et qui entrera pleinement en application en 2005, l'Agence devra affirmer son expertise sur les pétroles, les techniques de lutte, la traçabilité, etc.

Divers autres domaines

14) Audit des systèmes de certification et de formation de trois pays. L'Agence s'attend à ce que la demande augmente à 10 pays par an.

15) Soutien aux actions de la Commission concernant la mise en vigueur du code ISPS, sur les navires exclusivement (règle 725/2004/EC, et décision du Conseil d'Administration du 25 juin 2004).

Enfin, à plus long terme, l'un des buts de l'Agence étant d'être le pôle européen expert de rencontres et d'échanges d'informations dans le domaine de la sécurité maritime, de la prévention et de la lutte contre la pollution maritime, l'Agence augmentera en 2005 le nombre de rencontres et de séminaires. Elle espère contribuer ainsi à élever, uniformiser et rendre effectifs les standards de sécurité.